

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 06 AVRIL 2017**

Date de la convocation : 31 mars 2017

Présents : BANDELIER Luc ; CALVAT Lylia ; COURCIER Valérie ; COURGEY Françoise ; DELARUE Yoran ; DOMINGUES Sandrine ; DURAND Valérie ; FABREGUES Daniel ; GAUTHEROT Sylvie ; GUILLAMO Annie ; JUAREZ Emilio ; LE BRAS Antoinette ; MARECHAL Cyril ; MÉNÉTRIER Claude ; OPPER Evelyne ; PARIS Gisèle ; PEYRARD Dominique ; PRAOM Christian ; ROGNON Michel ; VIENNET Alain.

Excusés : PEREIRA Christelle  
RAGUENET Jean-Claude  
RIOUX Chrystelle

procuration à Annie GUILLAMO  
procuration à Valérie COURCIER  
procuration à Cyril MARECHAL

Mme Antoinette LE BRAS a été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 h.

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 15 FEVRIER 2017**

Point n° 3. Cession d'une parcelle : M. C. PRAOM souhaite faire part de la réponse de l'administré aux propos de M. A. VIENNET. Il n'a jamais fait de demande de cession de parcelle durant les mandats précédents. Mme S. GAUTHEROT indique qu'il serait judicieux qu'il retrace l'historique de ses doléances dans un courrier que le maire transmettra.

Adopté à l'unanimité.

**MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. le Maire propose d'inverser les points 19 et 20.

**COMMISSION URBANISME- VOIRIES ET RESEAUX DIVERS**

**1. Etat des demandes d'urbanisme**

Saône - Etat des demandes d'autorisation et d'information au lundi 6 mars 2017 (Urbanisme, ERP, enseigne/publicité, droit de préemption)							
TYPE	N° de dossier	Déclarant Identification	Adresse du terrain	Date dépôt initial	Date limite d'instruction	Objet de la demande	Décision
CERTIFICAT D'URBANISME ADMINISTRATIF (CUa) / OPÉRATIONNEL (Cub)							
CUa	CUa02553217C0014	SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône	4 rue des Castors 25660 Saône	07/02/2017	07/03/2017		Simple information
	CUa02553217C0015	SCP BARTHEN RUIZ VANDEL 8 rue Therat 39100 Dole	Rue de l'Industrie 25660 Saône	09/02/2017	09/03/2017		Simple information
	CUa02553217C0016	SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône	1 B rue de la Mairie 25660 Saône	11/02/2017	11/03/2017		Simple information
	CUa02553217C0017	SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône	2 rue de la Cassotte 25660 Saône	11/02/2017	11/03/2017		Simple information
	CUa02553217C0018	SCP Christian et Olivier ZEDET - Maître PETIT Nicolas - BP 65 - 18 place Courbet 25290 Ormans	12 Grande Rue 25660 Saône	17/02/2017	17/03/2017		Simple information
	CUa02553217C0019	SCP CHEVRIAUX & ROUSSEL 2 rue de Mamay - BP 59 - 25410 Saint- Vit	8 rue de la Cassotte 25660 Saône	01/03/2017	01/04/2017		Simple information

DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX (DP)							
DP DÉPÔT	DP02553217C0007	BILLEREY Olivier	8 rue des Tilleuls 25660. Saône	13/02/2017	13/03/2017	Extension de maison pour agrandissement pour salon avec toit plat végétalisé, suppression d'une fenêtre de lqit, régularisation muret intérieur pour place de parking, régularisation muret extérieur.	En cours d'instruction
	DP02553217C0008	SIMON Christian	16 Ter avenue de la Gare 25660. Saône	27/02/2017	27/03/2017	Création d'une véranda et puit perdu pour récupération des eaux pluviales côté sud.	En cours d'instruction
	DP02553217C0009	BOSCHETTI Bernard	7 rue Roumotte 25660. Saône	27/02/2017	27/03/2017	Réfection de toiture et isolation, changement des tuiles et création de 2 fenêtres de toit.	En cours d'instruction
	DP02553217C0010	HAMADE Fouad	1 rue des Bleuets 25660. Saône	03/03/2017	03/04/2017	Création d'un carport	En cours d'instruction
DP DÉCISION	DP02553217C0001	GILLET Charles	5 avenue de la Gare 25660. Saône	25/01/2017	25/02/2017	Construction d'un muret, pose d'un portail et d'un portillon	Accordée avec prescriptions
	DP02553217C0002	GADAWSKI Henri	3 rue des Champs 25660. Saône	27/01/2017	27/02/2017	Bardage lames Canexel sur une façade	Accordée
	DP02553217C0003	DAVID Pierre	22 rue des Tilleuls 25660. Saône	03/02/2017	03/03/2017	Rénovation bardage boisé, changement des volets grésés par de l'identique	Accordée
	DP02553217C0004	SCI BP Représentée par Mme PIOT Isabelle	16 rue Alix Chemplon 25660. Saône	06/02/2017	06/03/2017	Construction d'un mur de clôture en escalier, de 2 piliers, pose d'un portail électrique	Accordée avec prescriptions
	DP02553217C0005	PORASZKA Jean-Luc	55 rue des Frères Maire 25660. Saône	06/02/2017	06/03/2017	Construction d'une piscine enterrée	Accordée avec prescriptions
	DP02553217C0006	RIARD Samuel	48 rue des Frères Maire 25660. Saône	10/02/2017	10/03/2017	Réfection de toiture	Accordée
PERMIS DE CONSTRUIRE (PC)							
PC DÉPÔT	PC02553216C0011	BOUVET Sophie	17 rue des Hurlevants 25660 Saône	16/12/2016	16/03/2017	Création d'une véranda	En cours d'instruction
	PC02553213C0006m2	JEGO Patrick	3 rue Charles Bonnetoy 25660 Saône	16/12/2016	16/03/2017	Modification porte d'entrée, abords et enrobés, escaliers, balcons. Traitement clôture, pose portail et portillon. Piscine, abri et douche, création muret	En cours d'instruction
	PC02553217C0001	MAISONS CONTOZ	3 rue de la Mairie 25660 Saône	03/02/2017	03/05/2017	Rénovation d'un bâtiment existant et aménagement rez-de-sol de 2 commerces, création de 4 garages fermés, aménagement de 3 appartements duplex avec terrasses accessibles, aires de stationnement, démolition partielle de remise et pont de grange non accessi	En cours d'instruction
PC DÉCISION	PC02553216C0010	PAILLARD Ludovic & DESTAING Emille	Rue des Castors 25660 Saône	14/12/2016	14/02/2017	Construction d'une maison individuelle	Accordée avec prescriptions
INFRACTION CONSTATÉE AU TITRE DE L'URBANISME		1 entreprise					

Saône - Etat des demandes d'autorisation et d'information au lundi 6 mars 2017 (Urbanisme, ERP, enseigne/publicité, droit de préemption)							
TYPE	N° de dossier	Déclarant / Motif	Adresse du terrain	Date dépôt initial	Date limite d'instruction	Objet de la demande	Décision
AUTORISATION DE TRAVAUX (AT) POUR LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANTS DU PUBLIC (ERP)							
AT DÉPÔT	AT02553216C0005	Sport Détente / NICOLAS Michel	11 rue de la Mairie 25660 Saône	28/11/2016	27/03/2016	Changement des portes d'entrée de 2 ERP mise à niveau d'accès	En cours d'instruction
AUTORISATION PRÉALABLE (AP) D'UN DISPOSITIF OU D'UN MATÉRIEL SUPPORTANT DE LA PUBLICITÉ OU UNE PRÉ-ENSEIGNE OU UNE ENSEIGNE							
AP DÉPÔT	AP02553217C001	Atelier TISSERAND Représentant : TISSERAND Jérémy	21 Grande Rue 25660 Saône	01/02/2017	01/04/2017	1 enseigne	En cours d'instruction
DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÈNE (DIA)							
TYPE	N° de dossier	Vendeur	Acheteur	Date dépôt initial	Date limite d'instruction	Adresse du bien	Application DPU simple
DIA	DIA2017-03	Mr POURCELOT MARTINS Christophe	Mr CHIGOT Jean-louis	08/02/2017	08/04/2017	4 rue des Castors 25660 Saône	Non
	DIA2017-04	Mme FAVRET Annie	SCI LESART	24/02/2017	24/04/2017	2 rue de la Cassotte 25660 Saône	Non

**Saône - Etat des demandes d'autorisation et d'information au jeudi 30 mars 2017**  
(Urbanisme, ERP, enseigne/publicité, droit de préemption)

TYPE	N° de dossier	Déclarant		Adresse du terrain	Date dépôt initiale	Date limite d'instruction	Objet de la demande	Décision
		Identification						
<b>CERTIFICAT D'URBANISME ADMINISTRATIF (CUa) / OPÉRATIONNEL (CUb)</b>								
CUa	CUa02553217C0020	SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône		28 Grande Rue 25660 Saône	09/03/2017	09/04/2017		Simple information
	CUa02553217C0021	SELARL LUPATIN Thierry & DUPUIS Damien - Centre Commercial - BP 6 - 25670 Devaucy		La Quarre 25660 Saône	09/03/2017	09/04/2017		Simple information
	CUa02553217C0024	SCP Christian et Olivier ZEDET - Maître PETIT Nicolas - BP 65 - 25290 Omans		21 rue du Pied de Roche 25660 Saône	17/03/2017	17/04/2017		Simple information
		SCP RACLE ET COLIN & ASSOCIES - Maître BAILLY Catherine - 2 D rue Isenbart - BP 31429 - 25007 Besançon Cedex 03		20 rue du Pied de Roche 25660 Saône	24/03/2017	24/04/2017		Simple information
CUB DÉPÔT	CUb02553217C0022	SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône		15 rue de la Glacière 25660 Saône	14/03/2017	14/05/2017	Construction de deux maisons à usage d'habitation	
	CUb02553217C0023	SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône		15 rue de la Glacière 25660 Saône	14/03/2017	14/05/2017	Construction d'une habitation à usage d'habitation	
		SCP RACLE ET COLIN & ASSOCIES - Maître BAILLY Catherine - 2 D rue Isenbart - BP 31429 - 25007 Besançon Cedex 03		20 rue du Pied de Roche 25660 Saône	24/03/2017	24/04/2017	Simple information	

<b>DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX (DP)</b>								
DP DÉPÔT	DP02553217C0011	PATOIS Frédéric		19 rue des Hurlevents 25660 Saône	11/03/2017	11/04/2017	Création d'une clôture	En cours d'instruction
	DP02553217C0012	POIZAT Julien		8 rue du Chat Perché 25660 Saône	14/03/2017	14/04/2017	Création d'une piscine enterrée	En cours d'instruction
	DP02553217C0013	TSAGALOS Luc		3 impasse du Chateau 25660 Saône	20/03/2017	20/04/2017	Remplacement des tuiles + frisette débord de toit	En cours d'instruction
	DP02553217C0014	NOGUEIRA Paul-François		6 rue La Pied De Roche 25660 Saône	22/03/2017	22/04/2017	Réfection de toiture	En cours d'instruction
	DP02553217C0015	JONAS Jérôme		18 rue du Colombier 25660 Saône	25/03/2017	25/04/2017	Exhaussement de sol	En cours d'instruction
DP DÉCISION	DP02553217C0007	BILLEREY Olivier		8 rue des Tilleuls 25660 Saône	13/02/2017	13/03/2017	Extension de maison pour agrandissement pour salon avec toit plat végétalisé, suppression d'une fenêtre de toit, régularisation muret intérieur pour place de parking, régularisation muret extérieur.	Certificat de non-opposition à la décision tacite
	DP02553217C0008	SIMON Christian		16 Ter avenue de la Gare 25660 Saône	27/02/2017	27/03/2017	Création d'une véranda et puit perdu pour récupération des eaux pluviales côté sud.	Accordée
	DP02553217C0009	BOSCHETTI Bernard		7 rue Roulotte 25660 Saône	27/02/2017	27/03/2017	Réfection de toiture et isolation, changement des tuiles et création de 2 fenêtres de toit.	Accordée
	DP02553217C0010	HAMADE Fouad		1 rue des Bleuets 25660 Saône	03/03/2017	03/04/2017	Création d'un carport	Accordée

<b>PERMIS DE CONSTRUIRE (PC)</b>								
PC DÉPÔT	PC02553217C0001	MAISONS CONTOZ		9 rue de la Mairie 25660 Saône	03/02/2017	03/05/2017	Rénovation d'un bâtiment existant et aménagement rez-de-sol de 2 commerces, création de 4 garages fermés, aménagement de 3 appartements duplex avec terrasses accessibles, aires de stationnement, démolition partielle de remise et pont de grange non accessible.	En cours d'instruction
	PC02553210C0035m1	BOBILLIER épouse RETHORE Béatrice		10 rue de la Fontaine 25660 Saône	15/03/2017	15/06/2017	Modification : terrasse formant abri voitures et réfection de façades	En cours d'instruction
	PC02553214C0002m2	SCI ELGA - Mme GUILLAME Evelyne		7 rue Francis Bouton 25660 Saône	15/03/2017	15/06/2017	Modification : revêtements extérieurs, certaines ouvertures, débord de toit avec changement de matériaux. Création d'un abri de jardin. Modification d'accès, d'agencements extérieurs et de stationnements	En cours d'instruction
PC DÉCISION	PC02553216C0011	BOUVET Sophie		17 rue des Hurlevents 25660 Saône	18/12/2016	18/03/2017	Création d'une véranda	Accordée
	PC02553219C0008m2	JEGO Patrick		9 rue Charles Bonnefoy 25660 Saône	18/12/2016	15/03/2017	Modification porte d'entrée, abords et enrobés, escaliers, balcons. Traitement clôture, pose portail et portillon. Piscine, abri et douche, création muret	Refusée
<b>INFRACTION CONSTATÉE AU TITRE DE L'URBANISME</b>		1 particuliers						

Dossier JEGO : Mme GAUTHEROT demande quel est le motif du refus.

M. JUAREZ dit que le problème porte sur la création du muret. Le permis a été autorisé par la DDT (erreur reconnue) malgré la situation dans le périmètre de protection de la source d'Arcier.

M. VIENNET dit que la piscine est construite et a déjà été mise en eau.

## **2. Mise en place du SPANC (décision)**

M. JUAREZ présente son rapport sur le Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Le SPANC est un service public qui incombe aux communes, mais il peut être transféré à une communauté de communes ou à un syndicat existant ou créé spécifiquement pour cette mission.

Dans le cadre de la loi NOTRÉ, la compétence assainissement, comprenant l'assainissement collectif et non collectif, doit être transférée au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La CAGB souhaite anticiper ce transfert de compétences au 1er janvier 2018.

L'objectif est simple : il s'agit d'avoir sur le périmètre de la CAGB un seul et unique SPANC avec le même règlement sur l'ensemble du Grand Besançon.

Dans le cadre de son accompagnement, la CAGB propose de mettre à disposition de la commune un agent du Département Eau et Assainissement. Cette mise à disposition payante vient en complément du groupement de commandes pour la réalisation des diagnostics initiaux. Le coût de cet agent est de 158 € par demi-journée, avec un maximum de 7 900,00 € (voir convention).

La mission de cet agent est la suivante :

- Recensement des installations et établissement du planning des visites ;
- Préparation des réunions publiques d'information ;
- Analyse du contexte de secteur, projets d'aménagements, situation géologique, hydrologique et données pédologiques ;
- Suivi des diagnostics individuels ;
- Suivi du prestataire ;
- Vérification et envoi des rapports ;
- Bilan de l'étude.

Cet agent n'a pas vocation à effectuer les diagnostics initiaux.

Un groupement de commandes a été réalisé pour effectuer les diagnostics initiaux des installations concernées. Le prix est de 75 € HT par installation.

Une somme de 16 000 € sera inscrite au budget assainissement 2017.

Mme E. OPPER demande combien d'installations sont concernées.

M. JUAREZ indique entre 25 et 80 installations sur Saône.

Mme E. OPPER fait remarquer que ce n'est pas un gros volume. En revanche, le coût d'un agent à 158 € la ½ journée paraît excessif. On parle de mise à disposition d'un agent, le coût facturé devrait être le coût réel.

M. E. JUAREZ précise que les coûts comprennent les déplacements et autres frais annexes de visite.

Mme S. GAUTHEROT demande pourquoi ne pas attendre le transfert de compétence prévu en janvier 2018.

M. le Maire exprime son souhait d'être en conformité lors du transfert de compétence.

M. A. VIENNET demande combien de communes de la CAGB ne sont pas à jour et combien de communes vont délibérer avant le transfert de compétence pour se mettre en conformité. Il semble prématuré de délibérer.

M. le Maire décide de reporter le vote à une prochaine séance et se propose de prendre l'attache des communes environnantes et de donner le résultat de ces démarches au prochain Conseil.

## **COMMISSION PATRIMOINE – COMMERCE – ENVIRONNEMENT**

### **3. Révision d'aménagement de la forêt communale 2017 – 2036 : complément zone Natura 2000 (décision)**

M. D. FABREGUES donne connaissance au Conseil Municipal du projet de révision de l'aménagement en vigueur de la forêt communale de Saône, pour la période 2017 – 2036, en vertu des dispositions de l'article L.212-1 du code forestier. Ce projet lui a été communiqué par les services de l'Office National des Forêts de l'Agence du Doubs.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,

- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

L'exposé de l'adjoint entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de révision de l'aménagement de la forêt communale et donne mandat à l'Office National des Forêts de demander, en son nom, l'application des dispositions de l'article L.122-7 du code forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre aux sites Natura 2000, tel qu'il vient de lui en être donné lecture.

La Commune s'engage à inscrire chaque année à son budget les crédits nécessaires pour financer les travaux d'entretien et de renouvellement des peuplements de la forêt, prévus par l'aménagement, après étude de l'avis de programme de travaux présenté par l'O.N.F.

Adopté par 22 voix pour, 1 abstention (A. VIENNET).

## **COMMISSION AFFAIRES SOCIALES**

### **4. Démission du Conseil d'Administration du CCAS de Mme Christelle PEREIRA et remplacement par Mme Françoise COURGEY (décision)**

Mme A. LE BRAS informe les conseillers de la démission de Mme C. PEREIRA du Conseil d'administration du CCAS.

Mme Françoise COURGEY se présente pour la remplacer.

Mme COURGEY est élue à l'unanimité.

M. A. VIENNET demande si Mme C. PEREIRA démissionne également de son poste de conseillère municipale. Il constate l'absence de Mme C. PEREIRA à dix séances de Conseil.

Mme LE BRAS lui répond par la négative.

### **5. Projet Caravane des Energies (décision)**

Mme LE BRAS présente le document remis aux élus concernant la « Caravane des Energies ».

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du CCAS qui s'est tenue le 6 mars dernier, celui-ci s'est prononcé en faveur de l'opération « Caravane des Energies » en association avec la Commune de Mamirolle.

Il s'agit de sensibiliser le public à la précarité énergétique de plus en plus fréquente, sans que cette action ne soit ni stigmatisante, ni moralisatrice, mais, au contraire, ludique, conviviale et ouverte à l'ensemble des habitants.

Ce projet est piloté par l'Union Départementale des CCAS, en partenariat avec EDF, AG2R La Mondiale et des partenaires locaux tels que les Associations qui composent les CCAS (pour Saône : ADMR, SECOURS CATHOLIQUE, FAMILLES RURALES et CLUB DU 3<sup>ème</sup> AGE). L'école et le Péciscolaire, le Collège, le Conseil des Jeunes, le Service Social du Département et les bailleurs sociaux ou privés y seront également associés. Le stand s'installe dans les lieux de passage où la fréquentation permet de donner à l'action une bonne visibilité.

Il accueille les personnes pour leur présenter cette action, les familiariser avec sa thématique, mesurer leurs connaissances et dispenser des conseils utiles pour économiser l'énergie.

Une première réunion de travail avec Mamirolle doit avoir lieu le 20 avril. Il a été convenu que la Caravane s'arrêterait à Saône courant de la semaine 48 (novembre 2017). Les jours exacts n'ont pas encore été définis.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la mise à disposition de la salle Guinemand et d'un emplacement sur la place publique à titre gratuit pour mener à bien cette opération.

Adopté à l'unanimité.

## **COMMISSION COMMUNICATION – JEUNESSE ET SPORTS**

### **6. Attributions des subventions versées dans le cadre du vote du budget (décision)**

M. L. BANDELIER propose au Conseil municipal de voter les subventions qui seront versées aux associations en 2017, et qui sont présentées dans le tableau des subventions étudié en commission.

Les demandes ont été examinées et les subventions ont été calculées suivant les critères fixés par la Communication-Jeunesse et Sports. La commission Vie scolaire, quant à elle, a traité les demandes des coopératives scolaires.

Le tableau est soumis à l'approbation des Conseillers municipaux :

<b>Compte 6574</b>	<b>2017</b>
<b>Subventions de fonctionnement versées</b>	
Coopérative scolaire maternelle - 1/3 temps	2 000 €
Coopérative scolaire primaire - 1/3 temps	8 800 €
<b>TOTAL subv. 1/3 temps pédagogique</b>	<b>10 800 €</b>
ACCA Asso des chasseurs	270 €
Amicale (L')	1 500 €
Archers	250 €
Asparelle Parents d'Elèves (L')	800 €
AVALFORT Asso Protection des Forts	150 €
Basket Saône Vallée Ornans	600 €
Batterie Fanfare	150 €
Club des Anciens	350 €
Fam. Rurales Asso de Saône	600 €
Football (Entente Saône, Mamirolle)	2 100 €
FSE du Collège (au prorata nbre élèves)	1 520 €
Handball Saône/Mamirolle (Entente)	3 500 €
Judo Club du Marais	1 000 €
Karaté Club Saône/Mamirolle	600 €
MEJ	150 €
Tennis Club de Saône	1 000 €
Trait d'union	150 €
Volley-Ball	200 €
Rezosaone	155 €
Donneurs de sang	300 €
LACIM	260 €
<b>Total subventions associations</b>	<b>15 605 €</b>
ACCA Asso des chasseurs (construction chalet)	230 €
Amicale . Saônorités.	3 000 €
Batterie Fanfare (300 € par manifestations)	900 €
LACIM Monde	340 €
Réserve subventions autres manifestations	1 500 €
<b>Total subventions exceptionnelles</b>	<b>5 970 €</b>
<b>Total compte 6574</b>	<b>32 375 €</b>

Les 1 500 € présentés en réserve pourront éventuellement être affectés à la subvention exceptionnelle demandée par l'Amicale et faisant l'objet du point 7.

M. M. ROGNON demande des précisions sur les subventions exceptionnelles et pourquoi la subvention proposée au Tennis-club est de 1 000 € alors qu'elle était de 200 € en 2016.

M. L. BANDELIER explique :

- que la subvention à l'ACCA est justifiée par la construction d'un chalet dans la forêt communale ;
- que la subvention à Lacim a pour vocation de soutenir leurs actions humanitaires ;
- que la subvention à la Batterie fanfare est proposée pour leurs interventions lors des manifestations officielles ;
- que la subvention au Tennis-club est justifiée par une augmentation du nombre d'adhérents saônois, notamment les jeunes. Une association ayant plus de 40 % d'adhérents saônois voit sa subvention multipliée par deux.

Il est proposé au Conseil municipal :

- De voter le montant attribué aux associations désignées ci-dessus, tel que présenté,
- D'inscrire au budget principal de l'exercice 2017 le montant global de 32 375 €.

Les conseillers faisant partie d'une association listée ci-dessus se retirant du vote (6 membres : S. DOMINGUES, C. MARECHAL, G. PARIS, D. PEYRARD, M. ROGNON, A. VIENNET dont un ayant procuration de Christelle RIOUX),

Adopté par 15 voix pour, 1 abstention (V. DURAND).

#### **7. Attribution subvention exceptionnelle « Reprise Diagonale du Doubs » (décision)**

L'association l'Amicale a fait une demande de subvention pour la reprise de la manifestation La Diagonale du Doubs.

M. L. BANDELIER apporte des précisions par rapport au point qui a déjà été discuté par les élus lors de la réunion budgétaire. Le budget de la Diagonale 2017 de 72 800 € est en baisse par rapport aux années précédentes. Les réserves de l'Amicale sont de 49 360 € pour une trentaine d'activités. L'Amicale a connu des difficultés financières lors de la création de l'école de musique, en lien avec des problèmes de gestion du personnel. Elle emploie actuellement un salarié.

M. le Maire rappelle son attachement à cette manifestation dont le rayonnement est perceptible bien au-delà de la commune. L'amicale prévoit 2 300 participants pour l'édition 2017. L'association est dirigée par des bénévoles que la commune doit encourager. La Diagonale 2016 n'a pas eu lieu, faute de bénévoles. La reprise de cette manifestation est difficile. Le budget « Diagonale » était de l'ordre de 110 000 € les années précédentes. La CAGB et le Département participent par l'attribution de subventions. Il semble donc impensable de ne pas subventionner au niveau communal.

Mme S. GAUTHEROT remarque que les risques financiers sont importants et que le fonds de roulement n'est pas excessif.

M. A. VIENNET se félicite de la reprise de la Diagonale du Doubs. En revanche, il souhaite avoir connaissance du bilan précis et détaillé à l'issue de la manifestation. Mme S. GAUTHEROT souhaite également obtenir celui de Saônorités. M. L. BANDELIER se chargera de transmettre ces informations lors d'un prochain Conseil municipal.

M. le Maire demande de soutenir la reprise de la Diagonale du Doubs et propose de voter une subvention 2017 exceptionnelle de 1 500 € à l'Amicale Saônoise.

Adopté à l'unanimité.

#### **8. Facturation « prêt de matériel » aux associations (décision)**

M. le Maire rappelle la délibération n° 2017-01-05 du 25 janvier 2017 approuvant l'adhésion de la commune au dispositif d'aide aux communes au niveau 2a et 2b de la convention proposée par la CAGB et notamment le point qui prévoit le prêt et l'installation de matériel évènementiel.

La procédure proposée pour la mise en place du prêt de matériel aux associations est la suivante :

- Une association saônoise peut s'adresser à la CAGB pour emprunter du matériel évènementiel ;
- Un estimatif établi par les services de la CAGB est signé par l'association et par le Maire ;
- Après la manifestation, la CAGB facture le coût de la prestation à la commune qui se fait rembourser par l'association.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à refacturer aux associations le même montant facturé par la CAGB ; un titre sera émis à l'encontre de l'association concernée.

Adopté par 22 voix pour, 1 voix contre (S. DOMINGUES).

### **COMMISSION VIE SCOLAIRE – ACTION CULTURELLE**

#### **9. Convention Ordiclasse (décision)**

La convention Ordiclasse est arrivée à échéance au 31 décembre 2016. Le coût en 2016 a été de 3 080 € pour la maintenance de 68 ordinateurs et 2 serveurs mis à disposition de la maternelle et de l'école élémentaire.

Mme V. COURCIER présente la nouvelle convention Ordiclasse qui prend en compte les changements et qui s'engage, pour la période 2017-2019, sur un dispositif Ordiclasse 2.0 renouvelé et évolutif.

Le dispositif comprend l'installation, le maintien en fonctionnement et l'évolution des outils numériques achetés par chaque commune ou mis à disposition des écoles, à savoir :

- les serveurs centraux (gestion administrative des élèves, mails...),
- la connexion réseau (ADSL, satellite, câble...),
- le serveur local ou virtualisé (stockage des données, sauvegarde, protection internet),
- les postes de travail (ordinateurs de bureau, ordinateurs portables, tablettes),
- les logiciels éducatifs,
- l'environnement numérique de travail : ENT (messagerie, partage de documents, cahier de textes, formulaires, forums d'échanges...).

En complément de ces services, il est proposé aux communes d'acquérir des équipements en fonction des préconisations de l'Education nationale et des choix retenus par les élus de chacune des communes (écrans, unités centrales, VPI...), dans le respect des préconisations du département informatique de la CAGB qui assure les prestations d'ordiclasse.

La CAGB prend en charge le fonctionnement général du projet, à savoir :

- la mise à disposition de la plateforme de logiciels éducatifs (télédistribution, évolution) et de logiciels de protection (antivirus, anti spams), l'évolution de l'environnement système (OS), les mises à jour régulières,
- l'acquisition et la maintenance du serveur local pour assurer la qualité de service et l'homogénéité des outils pour l'ensemble du système,
- l'acquisition et la maintenance des switches du réseau dans chaque école,

- le financement et la mise à disposition de l'ENT et des ressources informatiques nécessaires (stockage, sauvegarde),
- le dispositif d'assistance téléphonique, la gestion et le suivi des incidents,
- les installations, le dépannage et l'assistance auprès des enseignants,
- la mise à disposition de serveurs, d'ordinateurs et de divers matériels réseau pour assurer un dépannage rapide et la continuité du bon fonctionnement dans les écoles.

La Commune prend en charge :

- la connexion internet (câbles, satellite, ADSL) selon les recommandations du département TIC,
- les équipements WIFI (bornes...) pour permettre la connexion des appareils portables,
- l'acquisition et le renouvellement des postes de travail selon les préconisations du département TIC. En cas d'achat d'équipements non conformes aux standards, ceux-ci ne pourront pas être maintenus dans le projet Ordiclasse 2.0,
- l'acquisition et le renouvellement des systèmes de vidéo projection (VPI),
- l'acquisition et le renouvellement des imprimantes,
- la maintenance des serveurs, des ordinateurs, des tablettes...,
- l'aménagement électrique, le câblage réseau et les connexions vers les vidéoprojecteurs.

Les tarifs de maintenance annuelle sont prévus sur les trois ans comme suit :

	2017	2018	2019
Poste classe : ordinateur, ordinateur portable, tablette conforme aux préconisations du département TIC	42 €	48 €	54 €
Accès à Ordiclasse et serveur des écoles mis à disposition par la CAGB (ADSL)/école	260 €	280 €	300 €
Accès à Ordiclasse et serveur sur réseau Lumière mis à disposition par la CAGB (ADSL)/école	4 000 €	6 000 €	8 000 €

Le coût prévisionnel pour 2017 est de 3 376 €.

Le Conseil municipal est invité à

- Autoriser M. le Maire à signer la nouvelle convention Ordiclasse V 2.0 – 2017 – 2019 avec la CAGB,
- S'engager dans ce cadre à prendre en charge financièrement la prestation assurée par la CAGB,
- S'engager à prévoir la somme correspondante à son budget annuel chaque année ;

Adopté à l'unanimité.

#### **10. Convention médiathèque départementale (décision)**

Mme V. COURCIER présente la nouvelle convention entre la commune et le département du Doubs qui permet de bénéficier de prêts de documents, d'aides techniques et de conseils, de formations destinées aux bibliothécaires, de soutien à l'action culturelle. La nouvelle convention est prévue pour une durée de 6 ans.

Mme S. GAUTHEROT aimerait connaître l'évolution de la fréquentation de la médiathèque.

Mme V. COURCIER se charge de faire le point et de présenter les chiffres au prochain Conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

#### **11. Prolongation d'un an de la convention ATL avec la CAF pour le service périscolaire (décision)**

Mme V. COURCIER présente l'avenant à la convention d'objectif et de financement « Aides aux Temps Libres, Accueil de Loisirs Sans Hébergement » signée en 2013 entre la CAF du Doubs et la commune.

L'avenant porte sur une modification de l'article 10, alinéa 1 concernant la durée de la convention.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'accepter le prolongement d'un an de cette convention,
- D'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 1/2017 à la convention « Aides aux Temps Libres, Accueil de Loisirs Sans Hébergement » entre la CAF du Doubs et la commune de Saône.

Adopté à l'unanimité.

## **COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES**

## **12. Titularisation des animateurs du service périscolaire en CDI : adoption du programme et mise en œuvre des sélections professionnelles (décision)**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires modifiée ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée ;

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, et notamment son article 17 ;

Vu le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 modifié pris pour l'application du chapitre II du titre 1<sup>er</sup> de la loi susvisée du 12 mars 2012 ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 24 janvier 2017 ;

### **CONSIDERANT :**

- Que la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 a mis en place un dispositif permettant à certains agents contractuels d'accéder à l'emploi titulaire par la voie de concours réservés, de sélections professionnelles ou de recrutements réservés ;
- Que la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 a prolongé le dispositif de 2 années ;
- Que dans ce cadre, les collectivités doivent recenser les agents susceptibles de bénéficier du dispositif et établir un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire ;
- Que conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi du 12 mars 2012, il appartient à l'organe délibérant, après avis du comité technique paritaire, d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour les années 2016 à 2018, en fonction des besoins de la collectivité et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences ;
- La proposition de convention du Centre de Gestion pour l'organisation des sélections professionnelles ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'adopter le programme d'accès à l'emploi titulaire, annexé à la présente délibération
- D'autoriser M. le Maire à confier au centre de gestion du Doubs, l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre dudit programme par le biais de la convention annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser M. le Maire à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.

Adopté par 23 voix pour.

Mme S. GAUTHEROT dit comprendre la volonté de titulariser les agents contractuels mais demande si l'incidence budgétaire a bien été prise en considération. Par ailleurs, le transfert de compétences à la CAGB aura des effets sur les emplois de la commune.

Un audit ayant été demandé à la CAGB concernant la communauté urbaine, M. le Maire espère pouvoir s'appuyer sur celui-ci pour évaluer les conséquences de la loi NOTRÉ.

M. C. PRAOM s'interroge sur le devenir des agents titularisés si le service était confié à un Délégué de Service Public. M. le Maire répond que les agents pourraient être repris par le nouveau gestionnaire sous certaines conditions et contraintes.

## **13. Modification de l'indice de référence des indemnités des élus (décision)**

M. le Maire présente le rapport sur la modification de l'indice de référence des indemnités des élus.

Le Code Général des Collectivités Territoriales fixe des taux maximaux et il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints.

Considérant que, par décret n° 2017-85 du 26/01/2017, l'indice terminal de la Fonction Publique servant de base au calcul des indemnités de fonction a été modifié et désormais fixé à 1022,

Vu la délibération n° 2014-04-02 du 15 avril 2014 qui fixait le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints sur la base de l'indice 1015,

Il y a lieu d'actualiser la décision pour reprendre la nouvelle base de l'indice 1022.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le

montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1022, conformément au barème fixé par les articles L. 2123-23 et L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Maire : 43 %  
Adjoints : 13.75 %

Les crédits nécessaires étant inscrits au chapitre 65 du budget principal.

Le tableau des indemnités pour l'année 2017 est le suivant :

ELUS	Indemnité brute annuelle par élu	Indemnité brute annuelle globale
MAIRE	19 972.59 €	19 972.59 €
ADJOINTS	6 386.57 €	31 932.85 €

Adopté à l'unanimité.

#### **14. Vote des comptes de gestion 2016 principal, assainissement, forêt, périscolaire, caveaux (décisions)**

M. le Maire indique à l'assemblée que les comptes administratifs de la commune se trouvent en concordance avec les comptes de gestion présentés par le percepteur,

Il est donc procédé au vote des comptes de gestion 2016.

- Compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2016 établi par Mme le Percepteur : adopté à l'unanimité ;
- Compte de gestion du budget assainissement pour l'exercice 2016 établi par Mme le Percepteur : adopté à l'unanimité ;
- Compte de gestion du budget forêt pour l'exercice 2016 établi par Mme le Percepteur : adopté à l'unanimité ;
- Compte de gestion du budget caveaux pour l'exercice 2016 établi par Mme le Percepteur : adopté à l'unanimité ;
- Compte de gestion du budget CCAS pour l'exercice 2016 établi par Mme le Percepteur : adopté à l'unanimité ;
- Compte de gestion du budget périscolaire et accueil de loisirs pour l'exercice 2016 établi par Mme le Percepteur : adopté à l'unanimité.

#### **15. Vote des comptes administratifs 2016 (décisions)**

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter les comptes administratifs.

M. E. JUAREZ est désigné président de séance à l'unanimité. Il rapporte les comptes administratifs de l'exercice 2016, donne acte de la présentation faite des comptes administratifs 2016, qui sont résumés par les tableaux suivants, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

<b>Budget principal</b>	Résultats 2015	Résultats 2016			Résultats cumulés
		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution	
Investissement	-173 056.72 €	-3 810 378.55 €	3 837 639.24 €	27 260.69 €	-145 796.03 €
Fonctionnement	2 113 332.78 €	-1 690 741.55 €	2 138 766.50 €	448 024.95 €	2 561 357.73 €
					<b>2 415 561.70 €</b>

Investissement	RAR 2016	-332 107.84 €	18 361.44 €	-313 746.40 €
----------------	----------	---------------	-------------	---------------

Besoin de financement = 459 542.43 €

<b>Assainissement</b>	Résultats 2016	Résultats 2016			Résultats cumulés
		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution	
Investissement	78 586.00 €	-140 369.13 €	121 780.35 €	-18 588.78 €	59 997.22 €
Fonctionnement	7 539.20 €	-170 186.17 €	228 270.36 €	58 084.19 €	65 623.39 €
					<b>125 620.61 €</b>

Investissement	RAR 2016	-3 090.24 €	0.00 €	-3 090.24 €
Besoin de financement = 0.00 €				

<b>Forêt</b>	Résultats 2015	Résultats 2016			Résultats cumulés
		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution	
Investissement	-12 489.10 €	-24 068.40 €	53 379.50 €	29 311.10 €	16 822.00 €
Fonctionnement	89 651.16 €	-19 443.22 €	81 853.32 €	62 410.10 €	152 061.26 €
					<b>168 883.26 €</b>

Investissement	RAR 2016	-6 743.50 €	0.00 €	-6 743.50 €
Besoin de financement = 0.00 €				

<b>Caveaux</b>	Résultats 2015	Résultats 2016			Résultats cumulés
		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution	
Investissement	-37 993.79 €	-1 650.00 €	3 170.84 €	1 520.84 €	-36 472.95 €
Fonctionnement	7 414.91 €	-4 820.84 €	11 881.00 €	7 060.16 €	14 475.07 €
					<b>-21 997.88 €</b>

Investissement	RAR 2016	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Besoin de financement = 0.00 € (le solde en investissement correspond au "stock caveaux")				

<b>PERISCOLAIRE</b>	Résultats 2015	Résultats 2016			Résultats cumulés
		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution	
Investissement	-581.39 €	-26 173.07 €	1 576.06 €	-24 597.01 €	-25 178.40 €
Fonctionnement	0.00 €	-349 421.97 €	374 600.37 €	25 178.40 €	25 178.40 €
					<b>0.00 €</b>

Investissement	RAR 2016	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Besoin de financement = 25 178.40 €				

M. le Maire quitte la séance au moment du vote.

Le compte administratif du budget principal 2016 est adopté par 22 voix pour,  
 Le compte administratif du budget assainissement 2016 est adopté par 22 voix pour,  
 Le compte administratif du budget forêt 2016 est adopté par 22 voix pour,  
 Le compte administratif du budget caveaux 2016 est adopté par 22 voix pour,  
 Le compte administratif du budget périscolaire 2016 est adopté par 22 voix pour.

#### **16. Affectation des résultats 2016 (décisions)**

En application de l'instruction budgétaire et comptable, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2016 des budgets de la commune.

Vu les résultats des comptes administratifs 2016 votés lors de cette séance et vu les besoins de financement constatés pour couvrir les résultats d'investissement de chaque budget en tenant compte des « restes à réaliser » RAR ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats comme suit :

Le budget principal présente, au 31 décembre 2016, un excédent de fonctionnement de 2 561 357.73 € et un besoin de financement en investissement de 459 542.43 € en tenant compte du solde d'investissement et des RAR.

Affectation obligatoire à la couverture de l'autofinancement Compte R1068 (section recettes d'investissement)	<b>459 542.43 €</b>
Affectation complémentaire en réserve (R1068)	<b>0.00 €</b>
Résultat de fonctionnement à reporter R002 (section recettes de fonctionnement)	<b>2 101 815.30 €</b>

Adopté à l'unanimité par 23 voix pour.

Le budget assainissement présente, au 31 décembre 2016, un excédent de fonctionnement 65 623.39 €. Il n'y a pas de besoin de financement car, même en tenant compte des RAR, le solde en investissement est positif.

Affectation obligatoire à la couverture de l'autofinancement Compte R1068 (section recettes d'investissement)	<b>0.00 €</b>
Affectation complémentaire en réserve (R1068)	<b>0.00 €</b>
Résultat de fonctionnement à reporter R002 (section recettes de fonctionnement)	<b>65 623.39 €</b>

Adopté à l'unanimité par 23 voix pour.

Le budget forêt présente, au 31 décembre 2016, un excédent de fonctionnement 152 061.26 €. Il n'y a pas de besoin de financement car, même en tenant compte des RAR, le solde en investissement est positif.

Affectation obligatoire à la couverture de l'autofinancement Compte R1068 (section recettes d'investissement)	<b>0.00 €</b>
Affectation complémentaire en réserve (R1068)	<b>0.00 €</b>
Résultat de fonctionnement à reporter R002 (section recettes de fonctionnement)	<b>152 061.26 €</b>

Adopté à l'unanimité par 23 voix pour.

Le budget caveaux présente, au 31 décembre 2016, un excédent de fonctionnement 14 475.07 €. Il n'y a pas de besoin de financement car le solde en investissement correspond au stock des caveaux (il sera compensé par la vente des caveaux).

Affectation obligatoire à la couverture de l'autofinancement Compte R1068 (section recettes d'investissement)	<b>0.00 €</b>
Affectation complémentaire en réserve (R1068)	<b>0.00 €</b>
Résultat de fonctionnement à reporter R002 (section recettes de fonctionnement)	<b>14 475.07 €</b>

Adopté à l'unanimité par 23 voix pour.

Le budget périscolaire et accueil de loisirs présente, au 31 décembre 2016, un excédent de fonctionnement 25 178.40 €. Le besoin de financement constaté est de 25 178.40 €. Il convient donc d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement en réserve, l'équilibre du budget Périscolaire ayant été assuré par un virement du budget principal.

Affectation obligatoire à la couverture de l'autofinancement Compte R1068 (section recettes d'investissement)	<b>25 178.40 €</b>
Affectation complémentaire en réserve (R1068)	<b>0.00 €</b>
Résultat de fonctionnement à reporter R002 (section recettes de fonctionnement)	<b>0.00 €</b>

Adopté à l'unanimité par 23 voix pour.

## 17. Décisions budgétaires 2017 : présentation et vote des budgets

### 1. Budget principal

M. le Maire présente le budget principal 2017.

La Capacité d'Autofinancement (CAF) prévisionnelle 2017 est conséquente car elle s'élève à 405 685 €. Elle n'est pas utilisée en totalité pour les investissements 2017.

La section investissement est équilibrée en dépenses et en recettes grâce à un virement de la section de fonctionnement de 575 800 €. La section fonctionnement est présentée en suréquilibre pour 1 931 700.30 €.

BUDGET PRINCIPAL 2017		
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES</b>		
Chapitres	Intitulés	Vote
011	Charges à caractère général	479 450.00
012	Charges de personnel	745 500.00
65	Autres charges de gestion courante	268 600.00
66	Charges financières	230 200.00
67	Charges exceptionnelles	4 600.00
022	Dépenses imprévues fonctionnement	10 000.00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 738 350.00</b>
023	Virement à la section fonctionnement	465 800.00
042	Opérations d'ordre entre les sections	110 000.00
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la section	0.00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>575 800.00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>2 314 150.00</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES</b>		
Chapitres	Intitulés	Vote
013	Atténuations de charges	18 000.00
70	Produits des services	48 500.00
73	Impôts et taxes	1 663 143.00
74	Dotations et participations	354 392.00
75	Autres produits de gestion courante	58 000.00
77	Produits exceptionnels	2 000.00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>2 144 035.00</b>
042	Opérations d'ordre entre les sections	0.00
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la section	0.00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0.00</b>
Total des recettes de fonctionnement		2 144 035.00
Report excédent 2016		2 101 815.30
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>		<b>4 245 850.30</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES</b>		
Chapitres	Intitulés	Vote
20	Immobilisations incorporelles	30 000.00
21	Immobilisations corporelles	223 800.00
23	Immobilisations en cours	258 000.00
	Opérations d'équipement (rénovation gymnase)	500 000.00
16	Remboursements d'emprunt	275 000.00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>1 286 800.00</b>
040	Opérations d'ordre entre les sections	0.00
041	Opérations patrimoniales	30 000.00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>30 000.00</b>
Total des dépenses de d'investissement		1 316 800.00
RAR dépenses 2016		332 107.84
Report négatif 2016		145 796.03
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>		<b>1 794 703.87</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES</b>		
Chapitres	Intitulés	Vote
13	Subventions d'investissement	435 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00
10	Dotations, Fonds divers réserves (hors 1068)	268 000.00
1068	Excédents de fonctionnement	459 542.43
024	Produits des cessions	10 000.00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 170 542.43</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	465 800.00
040	Opérations d'ordre entre les sections	110 000.00
041	Opérations patrimoniales	30 000.00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>605 800.00</b>
Total des recettes d'investissement		1 776 342.43
RAR recettes 2016		18 361.44
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>		<b>1 794 703.87</b>

Les travaux d'investissement prévus sont présentés par les adjoints en charge des dossiers.

M. le Maire dit que les crédits de paiement prévus pour l'opération de rénovation du gymnase de l'Espace sont de 500 000 € et les recettes de 230 000 €, soit un autofinancement de 270 000 €.

#### OPERATIONS PLURIANNUELLES

Opération 13- rénovation du gymnase de l'Espace	
<b>TOTAL DEPENSES (crédits de paiement)</b>	<b>500 000.00 €</b>

Opération 13- rénovation du gymnase de l'Espace	
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>230 000.00 €</b>
Autofinancement prévu	270 000.00 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>500 000.00 €</b>

M. E. JUAREZ présente les travaux prévus par la commission urbanisme, voirie et réseaux divers :

<b>URBANISME - VOIRIES ET RESEAUX DIVERS</b>	
VRD Foncier - Acquisition de terrain -	3 500.00 €
Travaux de voirie 2017	75 000.00 €
Regards rond-point Heckendalheim	20 000.00 €
Béton bitumineux rue des Loupiots	5 000.00 €
Déconstruction bâtiment (ancienne salle Guinemand) + Moe	90 000.00 €
Enfouissement réseaux RD246 avec piste cyclable 350 mètres	50 000.00 €
Participation à la réalisation piste cyclable 10% de l'enveloppe	24 000.00 €
Signalisation verticale (panneaux routiers) et signalisation localisée	15 000.00 €
<b>SOUS TOTAL COMMISSION 1</b>	<b>282 500.00 €</b>

M. D.FABREGUES présente les investissements prévus par la commission patrimoine, commerce et environnement :

<b>PATRIMOINE - COMMERCE - ENVIRONNEMENT</b>	
Installation d'alarmes sur différents bâtiments	13 000.00 €
Cimetière - Jardin du souvenir	2 000.00 €
PREVENTOX - balayeuse et désherbeuse	80 000.00 €
Matériel pour les services techniques	10 000.00 €
Travaux éclairage public (suite à l'étude Conseil en Energie Partagé de la CAGB)	27 000.00 €
Réfection de deux chemins d'accès à des exploitations agricoles	22 000.00 €
Espace du Marais - aménagement extérieur	5 000.00 €
Accessibilité	5 000.00 €
<b>SOUS TOTAL COMMISSION 2</b>	<b>164 000.00 €</b>

M. L. BANDELIER présente les investissements prévus par la commission communication, jeunesse et sport :

<b>COMMUNICATION - JEUNESSE ET SPORTS</b>	
Terrain multisports (projet Conseil des jeunes)	45 000.00 €
Salle Guinemand (auto-laveuse + matériel cuisine et rangement)	8 000.00 €
Plateau sportif (petit matériel)	2 500.00 €
Télé-info mairie (reliée au Lumiplan)	4 100.00 €
<b>SOUS TOTAL COMMISSION 4</b>	<b>59 600.00 €</b>

Mme A. LE BRAS dit que le budget CCAS a été voté par le Conseil d'Administration et qu'il n'y a pas d'investissement. Il est voté en équilibre grâce à un virement de 5 000 € du budget principal vers le CCAS.

Mme V. COURCIER présente les investissements prévus par la commission vie scolaire et action culturelle :

<b>VIE SCOLAIRE - ACTION CULTURELLE</b>	
Maternelle - Matériel pédagogique	1 000.00 €
Maternelle - Matériel ménage	700.00 €
Maternelle - Verger pédagogique	500.00 €
Elémentaire matériel pédagogique	1 000.00 €
Coin enfants et ados + matériel informatique	2 500.00 €
<b>SOUS TOTAL COMMISSION 5</b>	<b>5 700.00 €</b>

M. A. VIENNET aimerait avoir des retours sur les réunions du Conseil municipal des Jeunes (nombre, comptes rendus) et savoir par quel élu elles sont encadrées. Mme S. GAUTHEROT aimerait assister à leur prochaine réunion.

Mme S. GAUTHEROT demande comment les enveloppes ont été attribuées aux différentes commissions. Les chiffres n'auraient pas dû être arrêtés avant le DOB car la discussion n'a plus lieu d'être.

M. le Maire répond qu'il n'y a pas eu d'enveloppe fixée arbitrairement. Les montants sont la conséquence de discussions et d'échanges entre les adjoints, suivant les besoins présentés par les commissions. Des dossiers d'investissement sont à étudier comme par exemple le diagnostic réseaux secs, qui doit tenir compte des résultats de l'étude faite par la CAGB sur le Contrôle en Energie Partagé (CEP).

M. E. JUAREZ complète en précisant que les remarques faites lors de la réunion budgétaire ont été prises en compte. En voirie, l'enveloppe de 75 000 € n'est pas encore affectée car les élus doivent faire des propositions pour le choix des rues.

Mme S. GAUTHEROT dit que la recette de subvention de 93 000 € pour les travaux rue de l'industrie ne sera pas encaissée s'il y a transfert de la ZAE (Zone d'Activité Economique). Elle précise également qu'il faut s'attendre à une baisse de 10 000 € de la dotation de la CAGB.

M. E. JUAREZ précise que cette compensation financière sera versée uniquement si les travaux sont réalisés par la commune.

Mme S. GAUTHEROT interroge M. E. JUAREZ sur les sollicitations de la DETR. M. E. JUAREZ répond que les travaux prévus en 2017 et 2018 feront l'objet d'une demande DETR.

Mme S. DOMINGUES indique qu'elle a proposé en commission urbanisme l'augmentation de l'enveloppe prévue pour les travaux de voirie car 75 000 € ne permettent pas de réaliser une grande portion de route. Elle regrette que sa proposition n'ait pas été retenue par la commission.

*M. M. ROGNON présente les remarques au nom du groupe opposition :*

*« Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élu(e)s,*

*Nous pourrions cette année encore reprendre nos interventions lors des précédents budgets sans aucune modification, car rien n'a malheureusement changé dans la préparation de celui de 2017.*

*En urbanisme, où nous sommes présents à toutes les commissions, nous avons été surpris par les choix proposés, par exemple la réfection d'un trottoir suite à la demande de deux administrés pour 75 000 €... Les élus de la commission ont été mis devant le fait accompli. C'est pourquoi nous avons alerté à plusieurs reprises ; heureusement, nous constatons que, grâce à notre intervention, une dépense de 120 000 €, reconnue inutile, a été retirée du budget assainissement et les 75 000 € des trottoirs seront affectés autrement.*

*En patrimoine, nous avons été étonnés à la lecture de différents montants qui ont été changés plusieurs fois sans savoir précisément à quoi ils correspondaient. Quant à l'étude sur l'éclairage, M. FABREGUES en a déjà conduit une dans les années 2000. Celle-ci va-t-elle enfin générer des économies substantielles pour la commune ?*

*En communication sport jeunesse, faut-il s'engager dans une dépense importante de 45 000 € avec un terrain multisport que propose le Conseil municipal des Jeunes récemment installé ? La rénovation de la Messarde n'est-elle pas prioritaire alors qu'un comité de pilotage y travaille depuis le début de la mandature ? Le bâtiment se dégrade et il y a urgence.*

*Voici quelques-unes des nombreuses raisons pour lesquelles nous ne voterons pas ce budget, même si nous continuerons à nous impliquer dans la vie communale à vos côtés.*

*Nous vous remercions de votre attention.*

*Gisèle Paris, Dominique Peyrard, Michel Rognon, Alain Viennet »*

Mme S. GAUTHEROT vote contre le budget 2017. Elle partage l'avis de l'opposition mais précise ne pas en faire partie.

Mme S. DOMINGUES dit que même s'il y a des évolutions dans la construction du budget, cela n'est pas suffisant.

M. le Maire demande d'approuver le budget principal primitif, tel qu'il est présenté.

Adopté à la majorité par 17 voix pour, 6 contre (S. DOMINGUES, S. GAUTHEROT, G. PARIS, D. PEYRARD, M. ROGNON, A. VIENNET).

## **2. Budget assainissement**

M. le Maire présente le budget primitif assainissement.

BUDGET ASSAINISSEMENT 2017		
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES</b>		
Chapitres	Intitulés	Vote
011	Charges à caractère général	66 000.00
66	Charges financières	7 500.00
67	Charges exceptionnelles	3 400.00
022	Dépenses imprévues fonctionnement	4 500.00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>81 400.00</b>
023	Virement à la section fonctionnement	0.00
042	Opérations d'ordre entre les sections	91 550.00
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la section	0.00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>91 550.00</b>
Total des dépenses de fonctionnement		172 950.00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES</b>		
Chapitres	Intitulés	Vote
70	Produits des services	110 000.00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>110 000.00</b>
042	Opérations d'ordre entre les sections	44 300.00
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la section	0.00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>44 300.00</b>
Total des recettes de fonctionnement		154 300.00
Report excédent 2016		65 623.39
Total des recettes de fonctionnement cumulées		219 923.39
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES</b>		
Chapitres	Intitulés	Vote
20	Immobilisations incorporelles	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00
23	Immobilisations en cours	81 000.00
16	Remboursements d'emprunt	35 000.00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>116 000.00</b>
040	Opérations d'ordre entre les sections	44 300.00
041	Opérations patrimoniales	11 843.02
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>56 143.02</b>
Total des dépenses d'investissement		172 143.02
RAR dépenses 2016		3 090.24
Total des dépenses d'investissement cumulées		175 233.26
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES</b>		
Chapitres	Intitulés	Vote
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00
27	Autres immobilisations financières	11 843.02
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>11 843.02</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00
040	Opérations d'ordre entre les sections	91 550.00
041	Opérations patrimoniales	11 843.02
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>103 393.02</b>
Total des recettes d'investissement		115 236.04
RAR recettes 2016		0.00
Report excédent 2016		59 997.22
Total des recettes d'investissement cumulées		175 233.26

La section investissement est équilibrée en dépenses et en recettes. La section fonctionnement est présentée en suréquilibre. Le résultat de fonctionnement prévu est de 46 973.39 €. Cette enveloppe reste disponible.

M. A. VIENNET remarque que la dépense de 120 000 € a été retirée, ce qui signifie bien que ces travaux ont été reconnus inutiles. Il fait également remarquer que lors du transfert prévu début 2018, les excédents du budget assainissement seront aussi transférés.

M. le Maire demande d'approuver le budget primitif assainissement, tel qu'il est présenté.

Adopté à la majorité par 19 voix pour, 4 contre (G. PARIS, D. PEYRARD, M. ROGNON, A. VIENNET).

### 3. Budget Forêt

M. le Maire présente le budget primitif de la forêt :

BUDGET FORET 2017		
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES		
Chapitres	Intitulés	Vote
011	Charges à caractère général	47 050.00
66	Charges financières	700.00
67	Charges exceptionnelles	850.00
022	Dépenses imprévues fonctionnement	2 500.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		51 100.00
023	Virement à la section fonctionnement	32 921.50
042	Opérations d'ordre entre les sections	0.00
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la section	0.00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		32 921.50
Total des dépenses de fonctionnement		84 021.50

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES		
Chapitres	Intitulés	Vote
70	Produits des services	70 000.00
77	Produits exceptionnels	10.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		70 010.00
042	Opérations d'ordre entre les sections	0.00
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la section	0.00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0.00
Total des recettes de fonctionnement		70 010.00
Report excédent 2015		152 061.26
Total des recettes de fonctionnement cumulées		222 071.26

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES		
Chapitres	Intitulés	Vote
20	Immobilisations incorporelles	0.00
21	Immobilisations corporelles	41 000.00
020	Dépenses imprévues en investissement	2 000.00
Total des dépenses réelles d'investissement		43 000.00
040	Opérations d'ordre entre les sections	0.00
041	Opérations patrimoniales	0.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0.00
Total des dépenses d'investissement		43 000.00
RAR dépenses 2016		6 743.50
Total des dépenses d'investissement cumulées		49 743.50

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES		
Chapitres	Intitulés	Vote
13	Subventions d'investissement	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00
10	Dotations, Fonds divers réserves (hors 1068)	0.00
1068	Excédents de fonctionnement	0.00
024	Produits des cessions	0.00
Total des recettes réelles d'investissement		0.00
021	Virement de la section de fonctionnement	32 921.50
040	Opérations d'ordre entre les sections	0.00
041	Opérations patrimoniales	0.00
Total des recettes d'ordre d'investissement		32 921.50
Total des recettes d'investissement		32 921.50
RAR recettes 2016		0.00
Report positif 2016		16 822.00
Total des recettes d'investissement cumulées		49 743.50

M. le Maire demande d'approuver le budget primitif forêt, tel qu'il est présenté.  
Adopté à l'unanimité par 23 voix pour.

#### 4. Budget Caveaux

M. le Maire présente le budget primitif caveaux.

BUDGET CAVEAUX		
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES		
Chapitres	Intitulés	Vote
	Pas de dépenses réelles de fonctionnement prévues	0.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0.00
023	Virement à la section fonctionnement	0.00
042	Opérations d'ordre entre les sections	36 472.95
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		36 472.95
Total des dépenses de fonctionnement		36 472.95
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES		

Chapitres	Intitulés	Vote
70	Produits des services	21 997.88
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>21 997.88</b>
	Pas de recettes d'ordre de fonctionnement prévues	0.00
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>0.00</b>
	Total des recettes de fonctionnement	21 997.88
	Report excédent 2015	14 475.07
	<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>36 472.95</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES		
Chapitres	Intitulés	Vote
	Pas de dépense réelle d'investissement prévue	0.00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>0.00</b>
	Pas de dépense d'ordre d'investissement prévue	0.00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0.00</b>
	Total des dépenses d'investissement	0.00
	RAR dépenses 2015	0.00
	Report négatif 2015	36 472.95
	<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>36 472.95</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES		
Chapitres	Intitulés	Vote
	Pas de recette réelle d'investissement prévue	0.00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0.00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00
040	Opérations d'ordre entre les sections	36 472.95
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>36 472.95</b>
	Total des recettes d'investissement	36 472.95
	RAR recettes 2015	0.00
	<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>36 472.95</b>

M. le Maire demande d'approuver le budget primitif caveaux, tel qu'il est présenté.  
Adopté à l'unanimité par 23 voix pour.

## 5. Budget périscolaire

M. le Maire présente le budget primitif périscolaire et accueil de loisirs.

BUDGET PERISCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS 2017		
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES		
Chapitres	Intitulés	Vote
011	Charges à caractère général	107 100.00
012	Charges de personnel	254 800.00
65	Autres charges de gestion courante	5 200.00
67	Charges exceptionnelles	1 100.00
022	Dépenses imprévues fonctionnement	0.00
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>368 200.00</b>
	opérations d'ordre	0.00
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>0.00</b>
	Total des dépenses de fonctionnement	368 200.00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES		
Chapitres	Intitulés	Vote
013	Atténuations de charges	5 000.00
70	Produits des services	190 000.00
73	Impôts et taxes	0.00
74	Dotations et participations	53 200.00
75	Autres produits de gestion courante	120 000.00
77	Produits exceptionnels	0.00
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>368 200.00</b>
	opérations d'ordre	0.00
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>0.00</b>
	Total des recettes de fonctionnement	368 200.00
	Report excédent 2016	0.00
	<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>368 200.00</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES		
Chapitres	Intitulés	Vote
20	Immobilisations incorporelles	750.00
21	Immobilisations corporelles	2 250.00
23	Immobilisations en cours	0.00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>3 000.00</b>
	opérations d'ordre	0.00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0.00</b>

Total des dépenses d'investissement	3 000.00
RAR dépenses 2016	0.00
Report négatif 2016	25 178.40
Total des dépenses d'investissement cumulées	28 178.40

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES		
Chapitres	Intitulés	Vote
10	Dotations, Fonds divers réserves (hors 1068)	4 200.00
1068	Excédents de fonctionnement	25 178.40
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>29 378.40</b>
	opérations d'ordre	0.00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>0.00</b>
Total des recettes d'investissement		29 378.40
RAR recettes 2016		0.00
Total des recettes d'investissement cumulées		29 378.40

Le budget périscolaire est équilibré grâce à un virement prévisionnel de 120 000 € du budget principal.

M. le Maire demande d'approuver le budget primitif périscolaire et accueil de loisirs, tel qu'il est présenté.

Adopté à l'unanimité par 23 voix pour.

### **18. Décisions budgétaires 2017 : inscription d'une provision 2017 – régime budgétaire**

M. le Maire rappelle que les communes sont dans l'obligation de constituer des provisions par délibération dans certaines situations définies par la loi, notamment dans le cas de l'ouverture d'un contentieux contre la commune. En dehors de ces cas, la collectivité peut décider de constituer des provisions dès l'apparition d'un risque avéré.

Par délibération 2016-03-10 du 30 mars 2016, le Conseil municipal a décidé d'opter pour le régime budgétaire des provisions. Ce régime budgétaire pour la gestion des provisions permet de gérer les provisions dans le cadre de l'autofinancement annuel, la commune pouvant ainsi utiliser provisoirement la recette d'investissement correspondant à la provision.

Pour 2016, le Conseil municipal a décidé la constitution d'une provision budgétaire d'un montant de 50 000 € pour la réfection des toitures des bâtiments publics.

Pour l'année 2017, M. le Maire propose de constituer deux provisions pour grosses réparations à prévoir :

- Provision pour réfection cour d'école 40 000 €
- Provision pour mise aux normes ERP bâtiment de la mairie 70 000 €

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la constitution d'une provision budgétaire pour l'exercice 2017 d'un montant de 110 000 € au budget principal.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 et feront l'objet d'une écriture d'opérations d'ordre entre les sections, en dépenses de fonctionnement au chapitre DF 042 et en recettes d'investissement au chapitre RI 040.

Adopté à l'unanimité par 23 voix pour.

### **19. Décisions budgétaires 2017 : amortissement de biens**

Lors de sa réunion de présentation, Mme JEANNIN, la nouvelle comptable du Trésor Public, a encouragé la mise en place de l'amortissement de façon progressive.

L'instruction budgétaire et comptable M14 au 1<sup>er</sup> janvier 2017 précise que l'amortissement des immobilisations n'est pas une dépense obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants, mais que le champ de l'amortissement peut toujours être étendu au-delà de ce qui est obligatoire par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité.

M. le Maire propose l'amortissement du matériel technique roulant (ex balayeuse, tracteur) et du matériel de transport (ex : voitures utilisées par les services municipaux).

Mme V. DURAND demande des précisions sur le type d'amortissement.

L'instruction M14 préconise l'amortissement linéaire (les dépréciations sont réparties de manière égale sur la durée de vie du bien), mais les élus pourraient en décider autrement.

Il n'est pas fait application du prorata temporis (l'amortissement est calculé à partir du début de l'exercice suivant la date de mise en service).

M. le Maire propose au Conseil municipal :

- De l'autoriser à déterminer, à l'intérieur de durées minimales et maximales, la durée d'amortissement des biens acquis ;
- D'opter pour l'amortissement linéaire pour les types d'immobilisations suivantes :

Catégorie de bien	Durée d'amortissement
Matériel roulant	de 5 à 10 ans
Matériel de transport	de 5 à 10 ans

Les crédits nécessaires à l'amortissement des immobilisations concernées seront à prévoir à partir de 2018.  
Adopté à l'unanimité.

## **20. Décisions budgétaires 2017 : vote des taux**

M. le Maire informe les élus que la CAGB a voté une augmentation des taux de 0.40 % pour 2017.

Au vu des budgets prévisionnels présentés pour 2017, qui font apparaître une CAF et un fonds de roulement confortables (la section investissement est présentée en équilibre et la section de fonctionnement présente un suréquilibre), il n'est pas nécessaire d'augmenter les taux d'imposition.

L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 présente un produit prévisionnel à taux constants de 1 211 143 €. Les taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier. Cette base connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Mme E. OPPER est favorable à une petite augmentation de taux chaque année plutôt qu'à des augmentations importantes et irrégulières.

M. C. MARECHAL ne souhaite pas d'augmentation des taux.

Mme S. GAUTHEROT confirme que le fonds de roulement est confortable.

M. le Maire demande aux élus de donner un premier avis pour ou contre une augmentation des taux d'imposition. 6 élus sont pour une augmentation, 10 élus sont contre une augmentation, les autres ne se prononcent pas.

M. le Maire, demande au Conseil municipal de :

- Maintenir les taux au niveau de ceux votés en 2016 :
- Fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2017 comme suit :
  - Taxe d'habitation .....8.88 %
  - Taxe foncière (bâti).....14.06 %
  - Taxe foncière (non bâti).....31.75 %
- Charger M. le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Adopté à l'unanimité par 23 voix pour.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **Dates à retenir :**

Samedi 8 avril 2017 : concert à l'Espace du Marais

Dimanche 23 avril 2017 : 1<sup>er</sup> tour des élections présidentielles

Mme LE BRAS rappelle que les permanences et le dépouillement font partie des obligations des élus.

### **Saône Actu :**

M. M. ROGNON a lu les règles de fonctionnement applicables au nouveau magazine « Saône Actu ». Le groupe rédactionnel « se réserve le droit de refuser des articles qui leur seraient soumis, notamment quand ils sont à caractère politique ». M. M. ROGNON demande comment seront traités les articles du groupe opposition.

M. le Maire précise que ce premier exemplaire est un spécimen et qu'il doit être amélioré.

M. A. VIENNET demande à savoir publiquement si le groupe opposition aura un droit de colonne. M. le Maire indique que la question sera débattue au prochain Conseil municipal.

La séance est levée à 00 h 10.

Le Maire,

Yoran DELARUE



Le Rapporteur,

Antoinette LE BRAS